

## Le Certificat d'Origine Communautaire (Mai 2011)

Le **certificat d'origine est un document CERFA** certifiant l'origine des marchandises mises sur le marché international. La certification de l'origine des marchandises est demandée par de nombreux pays. Les raisons sont variées : détermination des droits de douane, application des réglementations spécifiques, mise en œuvre de politiques commerciales déterminées, contrer les détournements de trafic...

Le Certificat d'Origine est **délivré en France par les Chambres de Commerce et d'Industrie** habilitées par le Ministère de la Justice à légaliser les documents commerciaux établis sous seing privé et destinés à être présentés à l'étranger. Il est composé de plusieurs feuillets : **l'original (exclusivement en un seul exemplaire)** de couleur bistre, des **copies** de couleur jaune dont un exemplaire conservé par la CCI et la **demande** de couleur rose destinée à la CCI.

Le certificat d'origine doit être complété (**dactylographié, certains pays refusant les CO manuscrits**) par l'exportateur qui le présente à la CCI dont il est ressortissant pour visa sur la base de la demande de délivrance. Il convient d'apporter le plus grand soin à sa rédaction et de veiller à ce que les informations soient correctement imprimées dans les différents cadres appropriés, sans débordement, afin qu'elles soient parfaitement lisibles.

Les feuillets sont en vente auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie.

☛ *Sur demande* : envoi par messagerie électronique de la trame de certificat d'origine

La délivrance de cet imprimé, utilisé par tous les pays membres de l'Union Européenne, obéit à des règles définies par l'ensemble de ces pays. Chaque cadre correspond à une information précise qu'il convient de renseigner avec attention.

**Ci-après, les consignes à respecter.**

**Pour tous renseignements complémentaires**

**Cadre 1 Expéditeur :** L'expéditeur est celui qui établit à son profit la facture de vente des marchandises et/ou qui est en définitive responsable de leur exportation qu'il procède lui-même à cette opération ou qu'il en charge des tiers. Figurent dans cette case uniquement son nom et son adresse complète.

**Cadre 2 Destinataire :** Le destinataire est celui qui reçoit la marchandise. Il doit obligatoirement se trouver dans un pays autre qu'un état membre de l'Union Européenne. Adresse complète avec nom du pays en toutes lettres.

**Cadre 3 Pays d'origine :** si les marchandises sont originaires d'un seul pays communautaire : «Union Européenne + nom du pays d'origine ».

- si elles sont originaires de plusieurs pays membres de l'Union Européenne : «Union Européenne »
- si les marchandises sont originaires d'un pays tiers, on indique le nom du pays.
- si elles sont originaires de plusieurs pays tiers, un certificat d'origine sera établi par pays d'origine.


**Cadre 4 Transport :** Bien que ce soit facultatif, il est toutefois recommandé d'indiquer le moyen de transport utilisé (avion, navire, camion...)

**Cadre 5 Remarques :** Cet espace peut être utilisé pour des informations qui n'ont pas leur place ailleurs et qui peuvent être utiles à l'identification de l'expédition (n° de commande, n° de facture, références crédit documentaire,...).

**Cadre 6 Désignation des marchandises :** Les marchandises doivent être décrites obligatoirement selon leur dénomination commerciale usuelle dans la langue de l'Etat membre émetteur. Les termes techniques relatifs aux produits peuvent également y figurer. Les indications générales ne sont pas acceptables. Indiquer la quantité.

**Cadre 7 Quantité :** C'est le poids ou le volume qu'il faut inscrire. Lorsque l'unité choisie est le poids, indiquer s'il s'agit du poids brut ou du poids net.

**Cadre 8 Visa de l'autorité compétente :** Réservee à la CCI émettrice.

 N° 11032*01		N°		ORIGINAL
		<b>COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE</b> EUROPEAN COMMUNITY COMUNIDAD EUROPEA المجموعة الأوروبية 歐洲共同体 ЕВРОПЕЙСКОЕ СООБЩЕСТВО <b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b> CERTIFICATE OF ORIGIN CERTIFICADO DE ORIGEN شهادة المنشأ 原产地证明 СЕРТИФИКАТ ПРОИСХОЖДЕНИЯ ТОВАРА		
1. Expéditeur (nom, adresse, pays) : Consignador Expéditeur المُرسل المرسل 收货人 收货人				
2. Destinataire (nom, adresse, pays) : Consignee Destinatarlo المُرسل المرسل 收货人 收货人				
3. Pays d'origine : Country of origin País de origen المُرسل المرسل 原产地 原产地				
4. Informations relatives au transport (mention facultative) Transport details Expedición مرفعة بواسطة 运输情况 نوع النقل ووسيلة النقل (إن كان ذلك ممكناً)		5. Remarques : Remarks Observaciones ملاحظات 备注 对于服务性的注释		
6. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises Item number ; marks, numbers, number and kind of packages ; description of goods N° de orden ; marcas, números, número y naturaleza de los bultos ; designación de las mercancías مواصفات البضائع، رقم البضائع، رقم البضائع، وصف البضائع، وصف البضائع 序号；商標；号料；包装件数量与性质；商品种类； Подписанный компетентный орган удостоверяет, что вышеперечисленные товары происходят из страны, указанной в графе № 3				7. Quantité : Quantity Cantidad الكمية 数量 Количество
8. L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case N°3 THE UNDERSIGNED AUTHORITY CERTIFIES THAT THE GOODS DESCRIBED ABOVE ORIGINATE IN THE COUNTRY SHOWN IN BOX 3 LA AUTORIDAD INERASCRITA CERTIFICA QUE LAS MERCANCIAS DESIGNADAS SON ORIGINARIAS DEL PAIS INDICADO EN LA CASILLA N°3 هذه السلطة المختصة المؤهلة لتأكيد أن البضائع المذكورة أعلاه مصدرها البلاد المذكورة في الحقل رقم 3 签发该证书当局证实上述商品原产于第3栏内所注明的国(家) Подписанный уполномоченный орган удостоверяет, что вышеперечисленные товары происходят из страны, указанной в графе № 3				
Lieu et date de délivrance : désignation, signature et cachet de l'autorité compétente Place and date of issue ; name, signature and stamp of competent authority Lugar y fecha de expedición ; designación, firma y sello de la autoridad competente مكان وأيام إصدار؛ التوقيع والاسم والتمهات المختصة Место и дата выдачи ; наименование, подпись и печать уполномоченного органа				

REPRODUCTION INTERDITE


GMJ

**Cadre 8 : Déclaration du demandeur**

**INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE**

**NE PAS OUBLIER DE DATER ET DE SIGNER AVEC TAMPON ENTREPRISE CETTE DEMANDE DE DELIVRANCE**

***Ou cadre 9 si ce n'est pas vous qui apparaissez en tant qu'exportateur***

		1. Expéditeur (1)		N°		<b>DEMANDE DE DÉLIVRANCE</b>	
		2. Destinataire (nom ou raison sociale, et adresse complètes tels qu'ils sont connus ou mentionnés "à l'ordre")		<b>COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE</b>  <b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b>		3. Pays d'origine (Communauté européenne ou pays d'origine équivalents)	
4. Informations relatives au transport (mention facultative)		5. Remarques					
		6. N° d'ordre, matières, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises (pour les marchandises non emballées nombre d'objets ou mention "en vrac")		7. Quantités (exprimées en masses brutes ou masses nettes ou en d'autres unités de mesure)			
		8. Signature		9. Date			
		10. Demandeur (s'il est différent que l'expéditeur)		11. Lieu et date		Signature du demandeur (2)	

1. Nom, raison sociale, et adresse complètes, tels qu'ils figurent, à un endroit, au siège de commerce. 2. Le signataire du Certificat d'origine est le détenteur du dossier de commerce d'exportation. 3. Les pays d'origine équivalents sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**NE PAS OUBLIER DE COMPLETER AU VERSO !**

Suivant l'origine de la marchandise,  
renseigner l'un des 3 paragraphes

S'il s'agit de biens d'occasion, préciser :  
*marchandise d'occasion achetée en « nom du pays » ayant plus  
de 5 ans d'âge et d'origine présumée "nom du pays »*

Pour les marchandises originaires d'un pays tiers (hors de l'UE),  
fournir tout document prouvant l'origine.

Le demandeur dont la signature apparaît au verso certifie en outre que :

I - La marchandise est entièrement obtenue en France ou \_\_\_\_\_ (autre état membre de la communauté européenne) ;  
comme étant fabriquée ou produite par : (a) (b)

II - La marchandise a subi, en France ou dans un autre état membre de la Communauté Européenne, la dernière transformation  
ou ouvrage substantielle, économiquement justifiée, effectuée dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la  
fabrication d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important : (c) (d) (Règlement 2913/92 article 24)

III - La marchandise est originaire d'un pays tiers (préciser le nom du pays) : \_\_\_\_\_  
comme le prouve le document ci-joint : (e)

a) Marchandise originaire de France : nom et adresse du fabricant ou du producteur

b) Marchandise originaire d'un autre état membre de la Communauté Européenne : nom et adresse du fabricant ou du producteur  
(produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)

c) Ouvrage effectué en France : nom et adresse de l'entreprise

d) Ouvrage effectuée dans un autre état membre de la Communauté Européenne : (produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la  
marchandise)

e) Déclaration douanière (D.A.U.), certificat d'origine étrangère, autre document (indiquer la nature du document).

**RÈGLES A OBSERVER POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE ET DE LA DEMANDE Y RELATIVE**

1. Les formulaires de certificat d'origine et de la demande y relative sont remplis à la machine à écrire ou à la main, d'une manière  
identique, en français, avec éventuellement une traduction dans une autre langue, suivant les usages et les nécessités du commerce. Au cas  
où ils sont remplis à la main, ils le sont à l'encre et en caractères d'imprimerie.

2. Le certificat et la demande ne peuvent comporter ni grattages, ni surcharges. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées  
en biflant les indications erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée  
par son auteur et visée par les autorités ou organismes habilités.

3. Chaque article repris sur la demande et sur le certificat doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous de la dernière  
inscription doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction  
ultérieure.

4. Si les nécessités du commerce d'exportation le requièrent, il peut être établi, en plus de l'original du certificat d'origine, une ou plusieurs  
copies. Les copies authentifiées ont valeur d'original - (Règlement CEE 24/03/93 de la Commission du 02/07/1993).